



**Direction Régionale de l'Alimentation de
l'Agriculture et de la Forêt BRETAGNE**

Service Régional de l'Alimentation

AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région BRETAGNE au DRAAF de BRETAGNE en date du 02/05/2012;

L'organisme BRICO LANESTER
domicilié à

320 rue Youri Gagarine

56600 LANESTER

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : BR01542**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels **OUI**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service **NON**
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

BRICO LANESTER	56600	LANESTER
----------------	-------	----------

Fait à **RENNES CEDEX 9**, le mardi 20 novembre 2012

Pour le Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt BRETAGNE,
et par délégation

Pour le Chef du Service Régional de l'Alimentation,

Pascal MICHON

DRAAF-SRAL BRETAGNE 15, avenue de Cucillé 35047 RENNES CEDEX 9
Téléphone : 02-99-28-21-33 - Télécopie : 02-99-28-20-25
E-mail : sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr